

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 30 mai 2018 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian BRUNIER, maire,

Présents : BALLANGER Danièle, BERNARD Michel, DESFOUGERES Christine, FENIOUX Marjorie, HERAUT Patrick, LEGROS Catherine, LOUIS Joël, QUINCONNEAU Didier, PINEAU Nathalie, ROBLIN Benoît, ROUFFIGNAC Mickaël, ROUILLON Laurent, SALACRUCH Françoise.

Absents excusés : BROSSARD Anne, PORTMANN Christiane (pouvoir à PINEAU Nathalie), RUESCAS Flora (pouvoir à BRUNIER Christian)

Absents : CHARPENTIER Marc, PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : BALLANGER Danièle.

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu du 19 avril 2018 est accepté.

Approbation des tableaux de classement – déclassement des PN 66 et 69

Suite à la suppression des passages à niveau 66 et 69, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime propose des tableaux de classement – déclassement.

Monsieur le Maire présente les documents à l'Assemblée.

Le Conseil Municipal :

- Accepte les tableaux de classement – déclassement des PN 66 et 69 et leurs annexes proposés par le Département.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

Acquisition foncière SCNF – Commune du Thou

Dans le cadre de la régénération de la ligne ferroviaire Niort – La Rochelle, SNCF Réseau a réalisé différents travaux hydrauliques nécessaires à la rénovation de la ligne.

Afin de pouvoir créer un bassin et une piste d'accès pour l'entretien de celui-ci, SNCF Réseau souhaite acquérir une parcelle communale cadastrée ZH 78 (455m²) pour un montant de 342.25 €

A cet effet, une promesse unilatérale de vente est proposée.

Le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la promesse unilatérale de vente proposée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et les documents afférents à ce dossier.

Plan de formation mutualisé entre la Commune du Thou et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Monsieur le Maire informe que le CNFPT propose un plan de formation mutualisé dont l'objet est de formaliser la collaboration entre le CNFPT et la Commune.

Cette convention fixe les règles d'organisation des actions de formation sur le territoire de proximité et répartit les rôles et tâches de chacune des parties cocontractantes pour le pilotage des sessions.

Le Conseil Municipal :

- Accepte les termes de la convention proposée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel entre la commune et SOLURIS

Considérant le recours croissant des moyens informatiques (état civil, listes électorales, urbanisme, comptabilité et marchés publics, biométrie...)

De nombreuses données personnelles sont désormais « stockées »

LeRGPD prévoit que tout organisme public a obligation de désigner un délégué à la protection des données (SOLURIS)

Les maires sont responsables de la sécurité des données personnelles
Tarif : hausse de la cotisation annuelle de 0,1 € / habitant
Le Maire est autorisé à signer le contrat.

Comptes rendus des commissions

PAPJ projet de graph

La commune est sollicitée pour le financement d'un projet de graph.
Avis défavorable.

CME financement push car

Une somme de 100€ sera allouée au conseil municipal des jeunes pour l'acquisition de lots à destination des participants à la course de push cars.

Panneaux d'affichage

6 panneaux d'affichage d'entrée de bourg ont été commandés pour une somme TTC de 2880 €. Les crédits sont prévus au budget.

Travaux de voirie

Travaux de pluvial La Preuille et la réfection de chemins blancs à Charmeneuil : débutés.
Travaux impasse de la Chapelle : prévus en juillet 2018.

Voies communales

Le Syndicat de la voirie commence sa mission de mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Animation

Un système de tickets « tholus » sera mis en place pour la foire aux Anguilles pour achats divers hormis les produits de restauration proposés par « Le Thou s'anime ».

Informations diverses

Communauté de communes

Mise en œuvre du règlement général de protection des données personnelles.
Les subventions dans le cadre du PEL ont été actées.

Antenne relais Orange

Le projet du Péré est abandonné.